



**CONSULTATION RELATIVE A LA RESTAURATION DU
GRAND PUBLIC ET DES MÉDIAS SUR LES
CHAMPIONNATS D'EUROPE DE NATATION 2026**

PRÉAMBULE	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	5
ARTICLE 2 - DURÉE DU CONTRAT	5
ARTICLE 3 - CALENDRIER ENVISAGÉ	5
ARTICLE 4 - MODALITÉ DE CANDIDATURE	5
4.1 DOCUMENTS DE CONSULTATION	5
4.2 CONTENU DE L'OFFRE	5
4.3 QUESTIONS ET DEMANDES DE PRÉCISIONS	6
4.4 VISITES	6
ARTICLE 5 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION	6
ARTICLE 6 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS	7
6.1 FRÉQUENTATION ATTENDUE	7
6.1.1 Centre Aquatique Olympique - Métropole du Grand Paris	7
Spectateurs (venant assister à la compétition)	8
Médias	8
6.1.2 Sites Seine (Bras Grenelle - Pont de Bir-Hakeim)	8
6.2 CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE - MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	8
6.3 SITES SEINE (BRAS GRENNELLE - PONT BIR-HAKEIM)	9
6.4 RECOMMANDATIONS PRODUITS	9
6.4.1 Espaces intérieurs Grand Public	9
6.4.2 Food Court Village Partenaires	10
6.4.3 Push-carts extérieurs (optionnels)	10
ARTICLE 7 - ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE	10
7.1. OBLIGATIONS GÉNÉRALES	10
7.2. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES	10
7.2.1 Approvisionnement et logistique	10
7.2.2 Fluidité et expérience client	10
7.2.3 Système de paiement	10
7.2.4 Reporting et communication	11
7.3. OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	11
7.3.1 Hygiène et sécurité alimentaire	11
7.3.2 Contraintes liées à l'alcool	11
7.4 ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	11
7.4.1 Gestion des contenants – Ecocups sans consigne (proposition négociable)	11
7.4.2 Gestion des déchets	12
7.4.3 Gestion des invendus	12
7.4.4 Eau potable	12
7.4.5 Qualité et origine des produits	12
7.4.6 Accessibilité des Personnes en situation de handicap	12
7.4.7 Reporting	12
ARTICLE 8 - OBLIGATION DE LA FFN	12
ARTICLE 9 - CONDITIONS FINANCIÈRES	13
ARTICLE 10 - PARTENARIAT/ SPONSORING	13
ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	13

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA COMPÉTITION	15
ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DES ESPACES MIS À DISPOSITION AU CAO MGP	17
ESPACES INTÉRIEURS (ANNEXE 4)	17
ZONES DE STOCKAGE (ANNEXE 5)	17
AMÉNAGEMENT COURSIVES ET GESTION DES FLUX	17
RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET EAU	17
INSTALLATION ET LIVRAISONS	17
VILLAGE PARTENAIRES	17
ANNEXE 3 : PLANS DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE – MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	18
ANNEXE 4 : PLANS ET PHOTOS DES ESPACES INTÉRIEURS (CAO MGP)	19
ANNEXE 5 : PLANS ET PHOTOS DES ZONES DE STOCKAGE	23
ANNEXE 6 : ESTIMATIONS DE L’AFFLUENCE MAXIMUM PAR ESPACE INTÉRIEUR	25
ANNEXE 7 : ESPACES SEINE	26

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Natation est une association loi 1901, dont le siège social est situé 104 rue Martre à Clichy (92110) et représentée par son Président.

En janvier 2024, la FFN et ses partenaires institutionnels (État, représenté par la DIJOP, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Ville de Paris, Ville de Saint-Denis) se sont vu attribuer l'organisation des Championnats d'Europe de Natation (CEN) de 2026.

C'est ainsi que pour la troisième fois de son histoire (après les championnats d'Europe de Paris en 1931 et de Strasbourg en 1987) que la France va accueillir cet événement continental majeur.

Les Championnats d'Europe de Natation 2026 se dérouleront au Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris ainsi que sur la Seine (Bras Grenelle et Pont de Bir-Hakeim), du 31 juillet au 16 août 2026. Cet événement majeur accueillera les compétitions de natation course, natation artistique, plongeon, plongeon de haut vol et nage en eau libre.

La FFN, à travers sa Commission fédérale d'Organisation des CEN 2026 (COCEN 2026), pilotera toutes les activités relatives à la planification, l'organisation, le financement et la livraison des CEN.

Signataire de la Charte des 15 engagements éco-responsables du ministère des Sports, la FFN a mis en place, pour respecter ces engagements, une stratégie articulée autour de la durabilité, de l'accessibilité et de l'héritage. Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires, quel que soit leur niveau de partenariat, joue un rôle déterminant pour atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, la FFN vise l'obtention du label Or d'European Aquatics, afin de positionner l'événement comme une référence en matière d'éco-responsabilité. Enfin, la FFN a obtenu le label Terrain d'Égalité pour cet événement et est soumise à la charte des événements écoresponsables de la Ville de Paris.

La cellule d'organisation des CEN est basée au Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris, avec une montée en charge progressive de ses activités jusqu'au mois d'août 2026.

La FFN lance un appel à candidature pour l'exploitation des services de restauration destinée au grand public et aux médias, principalement en ventes à emporter.

Les entreprises sont invitées à soumettre leur candidature et leur offre, d'ici le 1er avril 2026 à achats@ffnatation.fr

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire unique chargé d'assurer l'ensemble des services de restauration et de boissons pour le grand public (spectateurs), les médias (journalistes et photographes) sur les deux sites de compétition et les visiteurs du Village Partenaires du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris ne venant pas assister à la compétition.

ARTICLE 2 – DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat est conclu pour la durée de la réalisation des prestations en lien avec les Championnats d'Europe de Natation. Il prendra fin au plus tard le 31 août 2026.

ARTICLE 3 – CALENDRIER ENVISAGÉ

ETAPES	DATES
Publication de la consultation	Jeudi 26 février 2026
Visite du CAO-MGP	Mercredi 25 mars 2026 (15h15, GMT+1)
Date limite de remise des propositions commerciales	1er avril 2026 (12h, GMT+1)

ARTICLE 4 – MODALITÉ DE CANDIDATURE

4.1 DOCUMENTS DE CONSULTATION

La présente consultation se compose des documents suivants :

- Le règlement de consultation
- Cahier des clauses particulières
- Le calendrier de l'événement
- La charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements
- Guide pratique pour des grands événements éco responsable à Paris
- Les offres partenariales des CEN2026

4.2 CONTENU DE L'OFFRE

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- Présentation de l'entreprise
 - Présentation de l'entreprise et références
 - Expérience dans la gestion d'événements similaires
 - Capacité à gérer simultanément plusieurs points de vente avec un staffing plan adapté
- Offre commerciale
 - Offre financière conformément aux exigences de l'article 9
 - Proposition de menu type pour l'offre médias
- Offre technique
 - Description détaillée des produits proposés (origine, labels, allergènes)
 - Staffing plan par espaces intérieur et par horaire. (Organigramme)

- Organisation logistique (approvisionnements, stockage)
- Plan de gestion des déchets et des invendus
- Dispositif de formation du personnel
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Justificatif de déclaration/agrément sanitaire auprès de la DDPP/DDETSP (récépissé ou numéro), ou attestation sur l'honneur de non-assujettissement le cas échéant.
- Le cas échéant, attestation de formation HACCP
- Licences (si applicable pour le Village Partenaires)

4.3 QUESTIONS ET DEMANDES DE PRÉCISIONS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent poser leurs questions par courriel à auriane.tassain@ffnatation.fr et marvin.dorego@ffnatation.fr, copie achats@ffnatation.fr

Ces questions devront être posées au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Au-delà de cette date, la FFN ne s'engage pas à répondre aux demandes de renseignements complémentaires en considérant qu'elles n'ont pas été transmises en temps utile.

4.4 VISITES

Les candidats pourront, s'ils le souhaitent, participer à une visite du Centre Aquatique Olympique-MGP organisée le Mercredi 25 mars 2026 à 15h15 (GMT+1).

Les sites Seine ne feront pas l'objet d'une visite sur site ; ils seront présentés de manière détaillée sur plans à l'issue de la visite du Centre Aquatique Olympique.

Les candidats souhaitant participer à la visite devront préalablement informer la FFN de leur venue, en précisant le nombre de personnes présentes, par courriel à auriane.tassain@ffnatation.fr et marvin.dorego@ffnatation.fr, copie achats@ffnatation.fr.

Le titulaire sera ainsi réputé avoir une parfaite connaissance des lieux :

- configuration du site
- conditions d'accès
- ainsi que tous les éléments afférents à l'exécution des prestations.

Il ne pourra, par la suite, invoquer une méconnaissance des lieux pour modifier son prix ou prétendre à une rémunération complémentaire de la part de la Fédération.

ARTICLE 5 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Seront éliminées les offres :

- considérées incomplètes ou non conformes aux exigences formulées dans la présente consultation ;
- dont l'exécution impliquerait des conditions méconnaissant la législation en vigueur ;
- présentant une réponse sans rapport avec les besoins exprimés.

Parmi les offres restantes, la FFN sélectionnera l'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

CRITÈRES	SOUS-CRITÈRES	ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE	PONDÉRATION
TECHNIQUE (40 pts)	QUALITÉ DE L'OFFRE	Diversité et qualité des produits proposés Adéquation de l'offre avec le public attendu Options végétariennes / véganes Rapport qualité-prix pour le public	15
	EXPÉRIENCE ET RÉFÉRENCES	Expérience du candidat dans la gestion d'événements sportifs Références similaires (événements de grande envergure, compétitions internationales) Capacité à gérer simultanément plusieurs espaces avec un staffing plan adapté	10
	ORGANISATION ET CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE	Qualité de l'organisation proposée (répartition du personnel avec staffing plan, planning, logistique) Capacité à gérer les flux et à assurer la fluidité Gestion des stocks et des approvisionnements	15
FINANCIER (40 pts)		Montant de la redevance proposée Cohérence et justification de la grille tarifaire	40
RSE (20 pts)		Politique RSE formalisée	5
		Engagements environnementaux (approvisionnement, programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets, logistique, emballage)	8
		Insertion professionnelle / Politique RH	5
		Politique d'achats	2

Une note sur 100 sera attribuée à chaque candidat porteur d'une offre.

ARTICLE 6 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

6.1 FRÉQUENTATION ATTENDUE

L'événement visera un public large et familial, et devra proposer des tarifs accessibles à tous les types de spectateurs.

6.1.1 Centre Aquatique Olympique - Métropole du Grand Paris

Le Centre Aquatique Olympique - Métropole du Grand Paris accueillera les épreuves de Natation Course, Natation Artistique et Plongeon.

Les estimations suivantes sont données à titre indicatif. Elles feront l'objet de plusieurs mises à jour jusqu'à l'événement.

Spectateurs (venant assister à la compétition)

Public	Semaine (dates)	Discipline	Jauges par type de session			Total sessions	Spectateurs estimés
			Matin (Séries)	Matin (Finales)	Après-midi/ Soir (Finales)		
Spectateurs	Semaine 1 (31/07 – 6/08)	Plongeon	500		800	13	8 600
Spectateurs	Semaine 1 31/07 – 6/08)	Natation artistique	1200	1500	2000	11	18 600
Spectateurs	Semaine 2 (10/08– 16/08)	Natation course	3000		3000	14	42 000
TOTAL	Deux semaines	—	—			38	69 200

(Le calendrier est disponible en annexe)

Il est à noter que les personnes munies d'un billet pour accéder à la compétition transiteront obligatoirement par le village partenaires en arrivant et en repartant du site de compétition.

La Commission d'Organisation souhaite également offrir la possibilité à certains publics d'accéder au village partenaire sans pour autant aller voir l'événement. Les invitations pour accéder au village uniquement ne dépasseront pas les 200 unités par jour.

Médias

Le volume estimé est fixé à 200 journalistes / photographes maximum par jour, avec une présence beaucoup plus importante en semaine 2 (épreuves de natation course) qu'en semaine 1. Les journalistes se restaureront principalement le midi, durant les intersessions.

6.1.2 Sites Seine (Bras Grenelle - Pont de Bir-Hakeim)

Les sites Seine sur lesquels se dérouleront les épreuves de Plongeon de Haut Vol (pont de Bir-Hakeim – promenade d'Australie) et de Natation en Eau Libre (bras de Grenelle – île aux Cygnes), du 4 au 8 août 2026, seront majoritairement ouverts au public en libre accès. Dans ce contexte, la fréquentation reste à ce stade difficile à estimer.

L'île aux Cygnes accueillera toutefois une zone dite « exclusive » accessible uniquement par les détenteurs d'un billet (jauge à définir).

6.2 CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE - MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Exploitation des espaces intérieurs grand public (4 espaces)

- Offre de restauration petit-déjeuner
- Snacking salé et sucré
- Offre de boissons chaudes et froides

Mise en place d'un Food Court dans le Village Partenaires

- Offre complète de restauration avec une gamme plus variée

Mise en place d'une offre spécifique Médias (optionnelle) en click and collect

- Le candidat peut proposer une offre type adaptée aux médias
- Accès coupe-file réservé aux accrédités médias

Déploiement de points de vente extérieurs (optionnels, à confirmer et budgéter par le candidat)

- Push-cart café (1 unité) : session du matin
- Push-cart glaces (1 unité) : session après-midi/soir

6.3 SITES SEINE (BRAS GRENELLE - PONT BIR-HAKEIM)

Le candidat pourra proposer une prestation de type food truck sur les deux zones Grand Public situées sur les sites Seine :

Eau Libre - Ile aux Cygnes : food trucks uniquement accessible aux détenteurs de billets dans un esprit « Guinguette ».

Plongeon de Haut Vol – Bir-Hakeim / Promenade d'Australie : Food trucks accessibles à tous, la zone étant ouverte sans contrainte d'accès à tous les publics.

6.4 RECOMMANDATIONS PRODUITS

6.4.1 Espaces intérieurs Grand Public

Petit-déjeuner et boissons chaudes

- Café, thé, chocolat chaud
- Viennoiseries
- Snacks sucrés

Restauration rapide et snacking

- Sandwichs
- Salades
- Plats chauds (type hot-dog, burgers, paninis)
- Snacks salés et sucrés
- Confiseries
- Options végétariennes/véganes

Boissons

- Boissons fraîches sans alcool
- Eaux plates et gazeuses
- Jus de fruits
- Sodas
- Boissons énergétiques

6.4.2 Food Court Village Partenaires

Offre de restauration à emporter et sur place avec une gamme plus recherchée adaptée à l'espace dédié :

- Diversité des produits (salé, sucré, chaud, froid, cuisine du monde)
- Offre non variable sur toute la durée d'activation du food court
- Offre adaptée à une expérience de restauration sur place dans la zone d'assise dédiée
- Options végétariennes/véganes

6.4.3 Push-carts extérieurs (optionnels)

- Push-cart café : session du matin uniquement
- Push-cart glaces : sessions après-midi/soir

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

7.1. OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- Assurer la continuité du service pendant toute la durée de l'événement
- Respecter les horaires d'ouverture définis
- Maintenir la propreté des espaces intérieurs et des espaces de consommation
- Approvisionner quotidiennement les points de vente
- Former et encadrer le personnel
- Respecter l'identité visuelle de l'événement

7.2. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

7.2.1 Approvisionnement et logistique

- Gérer les stocks dans les zones dédiées
- Respecter les voies de circulation définies par l'organisation
- Ne pas encombrer les coursives et zones de circulation

7.2.2 Fluidité et expérience client

- Respecter la signalétique multilingue (français et anglais)
- Garantir un temps d'attente raisonnable (objectif : moins de 10 minutes par service)
- Former le personnel à l'accueil du public international
- Gérer les réclamations clients

7.2.3 Système de paiement

- Accepter les paiements en espèces et par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard)
- Disposer de terminaux de paiement fonctionnels
- Assurer la sécurité des transactions

L'organisateur ne souhaite pas proposer de système de paiement dématérialisé (*cashless*) pour cet événement. Les paiements traditionnels (espèces et CB) seront privilégiés.

7.2.4 Reporting et communication

- Transmettre quotidiennement les statistiques de ventes par espaces
- Communiquer les ruptures de stock éventuelles
- Signaler immédiatement tout incident ou dysfonctionnement

7.3. OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Disposer de toutes les autorisations administratives nécessaires
- Souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle
- Respecter le Code du Travail pour l'emploi du personnel
- Se conformer à la réglementation sanitaire
- Respecter les normes de sécurité incendie

7.3.1 Hygiène et sécurité alimentaire

Le prestataire devra :

- Respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur (normes HACCP)
- Assurer la formation de son personnel aux règles d'hygiène
- Mettre en place un plan de nettoyage et de désinfection
- Gérer les températures (chaîne du froid et du chaud)
- Fournir l'ensemble des documents réglementaires (assurance, déclaration DDPP)

7.3.2 Contraintes liées à l'alcool

- Aucune vente d'alcool dans l'enceinte du Centre Aquatique Olympique - Métropole du Grand Paris
- Application de la Loi Evin
- Interdiction de vente et de distribution de boissons alcoolisées dans l'enceinte sportive

Une possible vente d'alcool pourra être envisagée dans le Village Partenaires (zone non sportive) sous réserve de licences appropriées et d'autorisations préfectorales.

7.4 ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

7.4.1 Gestion des contenants – Ecocup sans consigne (proposition négociable)

Le prestataire devra fournir et gérer des ecocup réutilisables :

- Distribution sans consigne
- Mise à disposition de bacs de récupération
- Système de lavage des ecocup
- Stock à définir avec le candidat retenu
- Aucun branding commercial sur les ecocup

7.4.2 Gestion des déchets

Le prestataire devra :

- Fournir son dispositif de récupération des déchets et respecter le tri sélectif en 4 flux : recyclage, verre, biodéchets, tout venant
- Utiliser les bacs de tri fournis dans les concessions, coursives et espaces extérieurs
- Fournir des contenants dans une logique écologique. Les sites Seine sont soumis à une réglementation de contenants à usages multiples pour tous les produits (toute vaisselle jetable est interdite conformément au guide pratique pour des événements écoresponsables de la Ville de Paris).

7.4.3 Gestion des invendus

- Anticiper les stocks quotidiens pour limiter le gaspillage
- Obligation de don des invendus consommables à une association caritative
- Association pressentie : Le Chaînon Manquant
- Si le prestataire dispose d'un partenariat existant, il devra le présenter dans sa réponse

7.4.4 Eau potable

La FFN en lien avec la Loi EGALIM fournira 1 point d'eau par tranche de 300 personnes soit 10 points d'eau potable répartis sur le site

7.4.5 Qualité et origine des produits

Le candidat devra préciser dans sa réponse :

- L'origine des produits
- Les labels et certifications (bio, local, commerce équitable, etc.)
- La part de produits frais
- Les allergènes présents

7.4.6 Accessibilité des Personnes en situation de handicap

Les prestataires (food trucks compris) ont obligation de mettre en place des comptoirs accessibles aux Personnes en Situation de Handicap et Usagers en Fauteuil Roulant, des files prioritaires et des menus accessibles.

7.4.7 Reporting

Le candidat s'engage à fournir un reporting précis permettant la réalisation des bilans de l'événement, notamment en matière de RSE, dans un délai maximal d'un mois après la fin des compétitions.

ARTICLE 8 – OBLIGATION DE LA FFN

La FFN s'engage à :

- Mettre à disposition les infrastructures décrites dans le présent règlement de consultation

- Fournir les raccordements eau et électricité selon les spécifications indiquées
- Assurer la sécurité générale du site
- Communiquer les plannings et horaires détaillés
- Communiquer sur l'affluence quotidienne sur site
- Fournir la signalétique générale du site
- Assurer le service Clean & Waste pour la gestion des déchets (hors zones concessions)
- Fournir les bacs de tri pour la gestion des déchets

ARTICLE 9 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prestataire proposera les modalités financières de son offre :

- Redevance basée sur un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes reversée à la Fédération ;
- proposition d'un modèle économique clair, incluant :
 - les prix de vente proposés ;
 - Les investissements nécessaires pour la mise en place des espaces intérieurs ;
 - Le coût du matériel et des équipements spécifiques ;
 - Les frais de personnel ;
 - Tout autre coût lié à l'exploitation.

Les modalités de paiement seront définies conjointement entre les parties lors des négociations.

ARTICLE 10 – PARTENARIAT/ SPONSORING

En complément, le prestataire aura la possibilité de devenir partenaire des CEN2026 avec une participation financière en sponsoring direct sur l'ensemble de la durée du partenariat.

En contrepartie, la FFN proposera des prestations adaptées selon les offres sponsoring applicables au CEN2026 et disponibles dans le dossier de consultation.

Les offres des candidats désireux de proposer du sponsoring à la FFN sur les CEN2026 seront analysées de manière prioritaire.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Chaque partie au contrat est tenue au respect des règles, européennes et françaises, applicables au traitement des données à caractère personnel éventuellement mis en œuvre aux fins de l'exécution du contrat. A ce titre, toute transmission de données à des tiers, y compris au bénéfice d'entités établies hors de l'Union européenne, qui ne serait pas strictement conforme à la réglementation en vigueur est formellement prohibée.

En cas d'évolution de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel en cours d'exécution du contrat, les modifications nécessaires pour se conformer aux règles

nouvelles, donnent lieu à la signature d'un avenant par les parties au contrat ou, en l'absence d'accord entre les parties, à une modification unilatérale par la FFN.

Lorsque le prestataire met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour le compte de la FFN, pour que ce traitement réponde aux exigences de la réglementation, et garantisse en particulier la protection des droits des personnes physiques identifiées ou identifiables qu'il concerne, les documents particuliers du contrat précisent notamment :

- la finalité, la description et la durée du traitement dans le strict respect des instructions documentées de la FFN ;
- les obligations de la FFN et celles du prestataire vis-à-vis de ce dernier, en particulier, l'obligation de l'informer de toute difficulté dans l'application de la réglementation, de tout projet de recours à un tiers pour la mise en œuvre du traitement, ou encore de toute demande de communication de données qui lui serait adressée, ainsi que, lorsque celle-ci serait contraire à la réglementation française et européenne, des mesures adoptées pour s'y opposer ;
- les modalités de prise en compte du droit à l'information et des autres droits des personnes concernées, dont l'exercice doit être garanti ;
- les mesures de sécurité mises en œuvre pour garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données, ainsi que les conditions de notification des violations de données à caractère personnel ;
- la durée et les modalités de conservation des données et le sort de celles-ci au terme de l'exécution du contrat.

En cas de manquement par le prestataire ou son sous-traitant à ses obligations légales et contractuelles relatives à la protection des données personnelles, le contrat peut être résilié pour faute.

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

Semaine 1

AS : Natation Artistique

DIV : Plongeon

OWS : Natation en Eau Libre

Ouverture des portes 1h30 avant le début de chaque session (à confirmer)

[illegible]

Semaine 2

SWM : Natation Course

Ouverture des portes 1h30 avant le début de chaque session

DAY 1 - 10 August			DAY 2 - 11 August			DAY 3 - 12 August			DAY 4 - 13 August		
END	EVENT		START	END	EVENT	START	END	EVENT	START	END	EVENT
	Men's 400m Ind Medley		09:30:00		Women's 50m Butterfly	09:30:00		Women's 200m Freestyle	09:30:00		Men's 200m Freestyle
	Women's 100m Freestyle				Men's 100m Freestyle			Men's 100m Butterfly			Women's 100m Butterfly
	Men's 50m Butterfly				Women's 100m Breaststroke			Women's 50m Backstroke			Men's 50m Backstroke
	Women's 200m Backstroke				Men's 200m Backstroke			Men's 200m Breaststroke			Women's 200m Breaststroke
	Men's 100m Breaststroke				Mixed 4 x 100m Medley			Women's 400m Ind Medley			Men's 4 x 100m Freestyle
	Women's 4 x 200m Freestyle				Men's 800m Freestyle			Women's 4 x 100m Freestyle			Women's 1500m Freestyle
	Men's 4 x 200m Freestyle										
	Women's 800m Freestyle										
END	EVENT		START	END	EVENT	START	END	EVENT	START	END	EVENT
18:30:00	Men's 50m Butterfly Semi		18:30:00	18:37:00	Women's 200m Backstroke Final	18:30:00	18:40:00	Women's 200m Freestyle Semi	18:30:00	18:36:00	Men's 100m Butterfly Final
18:46:00	Women's 100m Freestyle Semi		18:37:00	18:42:00	Men's 50m Butterfly Final	18:40:00	18:47:00	Men's 200m Backstroke Final	18:36:00	18:41:00	Women's 50m Backstroke Final
18:55:00	Men's 400m Ind Medley Final		18:42:00	18:48:00	Women's 100m Freestyle Final	18:47:00	18:52:00	Women's 50m Butterfly Final	18:41:00	18:51:00	Men's 200m Freestyle Semi
19:05:00	Women's 200m Backstroke Semi		18:48:00	18:54:00	Men's 100m Breaststroke Final	18:52:00	18:58:00	Men's 100m Freestyle Final	18:51:00	19:00:00	Women's 100m Butterfly Semi
19:14:00	Men's 100m Breaststroke Semi		18:54:00	19:03:00	Women's 100m Breaststroke Semi	18:58:00	19:04:00	Women's 100m Breaststroke Final	19:00:00	19:07:00	Men's 50m Backstroke Semi
19:21:00	Men's 400m Ind Medley MC		19:03:00	19:13:00	Men's 200m Backstroke Semi	19:04:00	19:14:00	Men's 200m Breaststroke Semi	19:07:00	19:17:00	Women's 200m Breaststroke Semi
19:34:00	Women's 4 x 200m Freestyle Final		19:13:00	19:20:00	Women's 200m Backstroke MC	19:14:00	19:21:00	Men's 200m Backstroke MC	19:17:00	19:24:00	Men's 100m Butterfly MC
19:47:00	Men's 4 x 200m Freestyle Final		19:20:00	19:27:00	Men's 50m Butterfly MC	19:21:00	19:28:00	Women's 50m Butterfly MC	19:24:00	19:31:00	Women's 50m Backstroke MC
19:56:00	Women's 4 x 200m Freestyle MC		19:27:00	19:34:00	Women's 50m Butterfly Semi	19:28:00	19:35:00	Women's 50m Backstroke Semi	19:31:00	19:38:00	Men's 200m Breaststroke Final
20:05:00	Men's 4 x 200m Freestyle MC		19:34:00	19:43:00	Men's 100m Freestyle Semi	19:35:00	19:44:00	Men's 100m Butterfly Semi	19:38:00	19:45:00	Women's 200m Freestyle Final
			19:43:00	19:50:00	Women's 100m Freestyle MC	19:44:00	19:51:00	Men's 100m Freestyle MC	19:45:00	19:53:00	Men's 4 x 100m Freestyle Final
			19:50:00	19:57:00	Men's 100m Breaststroke MC	19:51:00	19:58:00	Women's 100m Breaststroke MC	19:53:00	20:00:00	Men's 200m Breaststroke MC
			19:57:00	20:10:00	Women's 800m Freestyle Final	19:58:00	20:07:00	Women's 400m Ind Medley Final	20:00:00	20:07:00	Women's 200m Freestyle MC
			20:10:00	20:19:00	Mixed 4 x 100m Medley Final	20:07:00	20:20:00	Men's 800m Freestyle Final	20:07:00	20:16:00	Men's 4 x 100m Freestyle MC
			20:19:00	20:26:00	Women's 800m Freestyle MC	20:20:00	20:28:00	Women's 4 x 100m Freestyle Final			
			20:26:00	20:35:00	Mixed 4 x 100m Medley MC	20:28:00	20:35:00	Women's 400m Ind Medley MC			
						20:35:00	20:42:00	Men's 800m Freestyle MC			
						20:42:00	20:51:00	Women's 4 x 100m Freestyle MC			
DAY 5 - 14 August			DAY 6 - 15 August			DAY 7 - 15 August					
START	END	EVENT	START	END	EVENT	START	END	EVENT			
09:30:00		Women's 50m Freestyle	09:30:00		Men's 50m Freestyle	09:30:00		Women's 400m Freestyle			
		Men's 50m Breaststroke			Women's 200m Butterfly			Men's 400m Freestyle			
		Women's 100m Backstroke			Men's 100m Backstroke			Women's 4 x 100m Medley			
		Men's 200m Butterfly			Women's 50m Breaststroke			Men's 4 x 100m Medley			
		Women's 200m Ind Medley			Men's 200m Ind Medley						
		Mixed 4 x 100m Freestyle			Mixed 4 x 200m Freestyle						
		Men's 1500m Freestyle									
START	END	EVENT	START	END	EVENT	START	END	EVENT			
18:30:00	18:36:00	Women's 100m Butterfly Final	18:30:00	18:37:00	Men's 200m Butterfly Final	18:30:00	18:35:00	Men's 50m Freestyle Final			
18:36:00	18:43:00	Men's 200m Freestyle Final	18:37:00	18:42:00	Women's 50m Freestyle Final	18:35:00	18:40:00	Women's 50m Breaststroke Final			
18:43:00	18:50:00	Women's 200m Breaststroke Final	18:42:00	18:47:00	Men's 50m Breaststroke Final	18:40:00	18:47:00	Men's 200m Ind Medley Final			
18:50:00	18:59:00	Women's 100m Backstroke Semi	18:47:00	18:54:00	Women's 200m Ind Medley Final	18:47:00	18:54:00	Women's 200m Butterfly Final			
18:59:00	19:06:00	Men's 50m Breaststroke Semi	18:54:00	19:01:00	Men's 50m Freestyle Semi	18:54:00	19:01:00	Men's 50m Freestyle MC			
19:06:00	19:13:00	Men's 200m Freestyle MC	19:01:00	19:08:00	Women's 50m Breaststroke Semi	19:01:00	19:08:00	Women's 50m Breaststroke MC			
19:13:00	19:20:00	Women's 200m Breaststroke MC	19:08:00	19:15:00	Men's 200m Butterfly MC	19:08:00	19:14:00	Men's 100m Backstroke Final			
19:20:00	19:27:00	Women's 50m Freestyle Semi	19:15:00	19:22:00	Women's 50m Freestyle MC	19:14:00	19:23:00	Women's 400m Freestyle Final			
19:27:00	19:37:00	Men's 200m Butterfly Semi	19:22:00	19:42:00	Men's 1500m Freestyle Final	19:23:00	19:32:00	Men's 400m Freestyle Final			
19:37:00	19:47:00	Women's 200m Ind Medley Semi	19:42:00	19:49:00	Men's 50m Breaststroke MC	19:32:00	19:39:00	Men's 200m Ind Medley MC			
19:47:00	19:54:00	Women's 100m Butterfly MC	19:49:00	19:56:00	Women's 200m Ind Medley MC	19:39:00	19:46:00	Women's 200m Butterfly MC			
19:54:00	19:59:00	Men's 50m Backstroke Final	19:56:00	20:06:00	Women's 200m Butterfly Semi	19:46:00	19:55:00	Women's 4 x 100m Medley Final			
19:59:00	20:19:00	Women's 1500m Freestyle Final	20:06:00	20:16:00	Men's 200m Ind Medley Semi	19:55:00	20:04:00	Men's 4 x 100m Medley Final			
20:19:00	20:27:00	Mixed 4 x 100m Freestyle Final	20:16:00	20:22:00	Women's 100m Backstroke Final	20:04:00	20:11:00	Men's 100m Backstroke MC			
20:27:00	20:34:00	Men's 50m Backstroke MC	20:22:00	20:31:00	Men's 100m Backstroke Semi	20:11:00	20:18:00	Women's 400m Freestyle MC			
20:34:00	20:41:00	Women's 1500m Freestyle MC	20:31:00	20:44:00	Mixed 4 x 200m Freestyle Final	20:18:00	20:25:00	Men's 400m Freestyle MC			
20:41:00	20:50:00	Mixed 4 x 100m Freestyle MC	20:44:00	20:51:00	Men's 1500m Freestyle MC	20:25:00	20:34:00	Women's 4 x 100m Medley MC			
			20:51:00	20:58:00	Women's 100m Backstroke MC	20:34:00	20:43:00	Men's 4 x 100m Medley MC			
			20:58:00	21:07:00	Mixed 4 x 200m Freestyle MC						

ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DES ESPACES MIS À DISPOSITION AU CAO MGP

Aucun équipement technique ne sera mis à disposition sur les sites Seine. Les espaces d'exploitation et autres éléments d'infrastructure seront définis en concertation avec le candidat retenu.

ESPACES INTÉRIEURS (ANNEXE 4)

Chaque espace intérieur est équipée de :

- Zones de préparation
- Eviers
- Raccordements en eau et en électricité

ZONES DE STOCKAGE (ANNEXE 5)

- Zone de stockage 1
- Zone de stockage 2+3 : commune aux Espaces intérieur 2 et 3, équipée d'un évier, four de remise en température, lave-vaisselle et réfrigérateur, raccordement électrique et eau potable
- Zone de stockage 4

Les infrastructures de stockage froid sont à la charge du prestataire. Leurs emplacements pourront être envisagés lors des visites sur site prévues par l'organisateur.

AMÉNAGEMENT COURSIVES ET GESTION DES FLUX

- Signalétique dédiée
- Points d'eau potable répartis sur le site (10 fontaines Grand public)

RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET EAU

- Raccordement électrique disponible pour chaque espace extérieur et zone de stockage.
- Raccordement en eau potable disponible pour chaque espace intérieur et zone de stockage. Évacuation des eaux usées assurée.

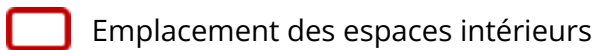
INSTALLATION ET LIVRAISONS

Les spécificités de livraison et d'installation seront précisées à compter du printemps 2026.

VILLAGE PARTENAIRES

- Espace Food Court dédié avec zone d'assise
- Équipements non fournis
- Zone de stockages à proximité

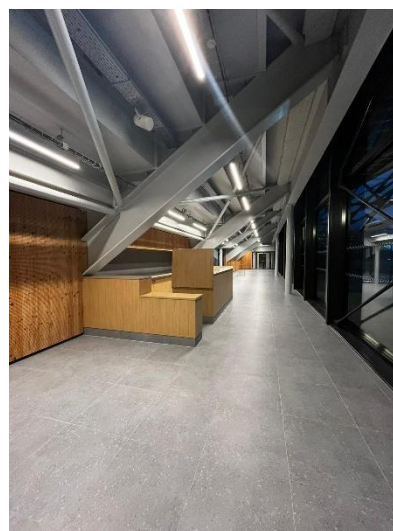
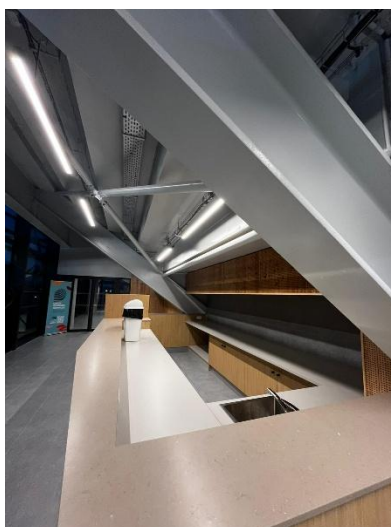
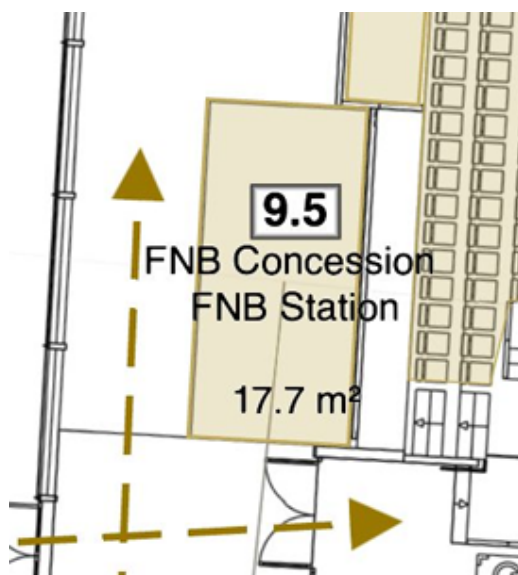
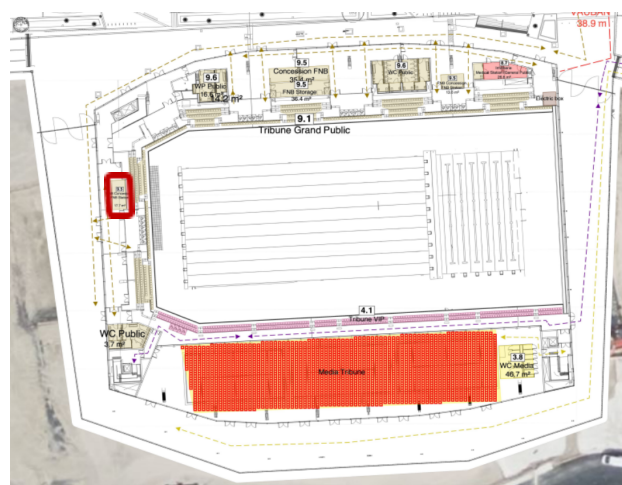
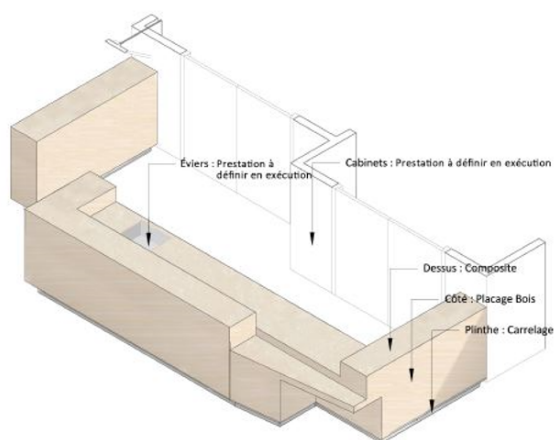
Tribunes et cursives Grand Public :



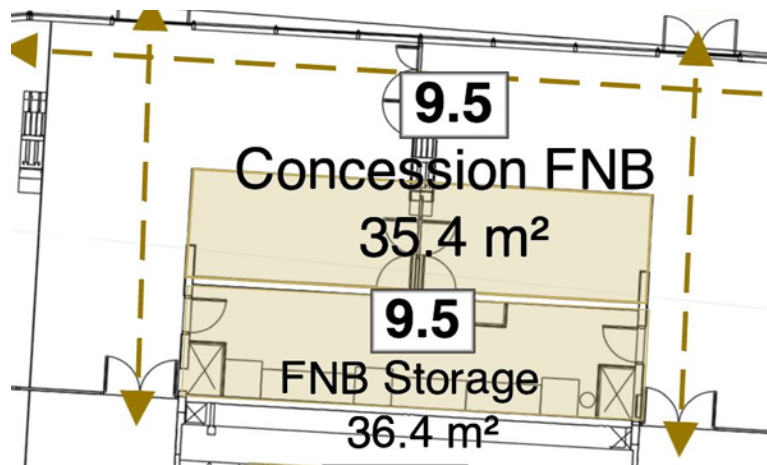
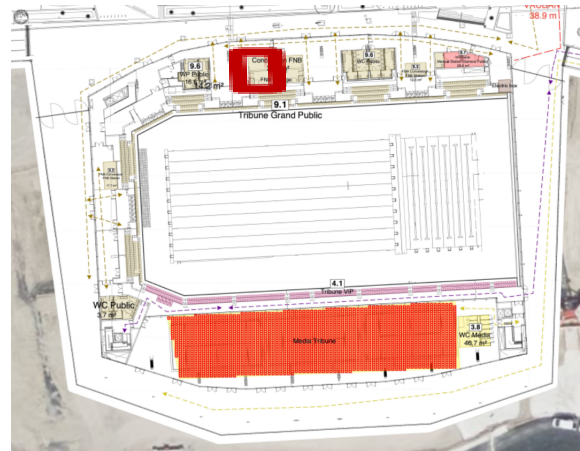
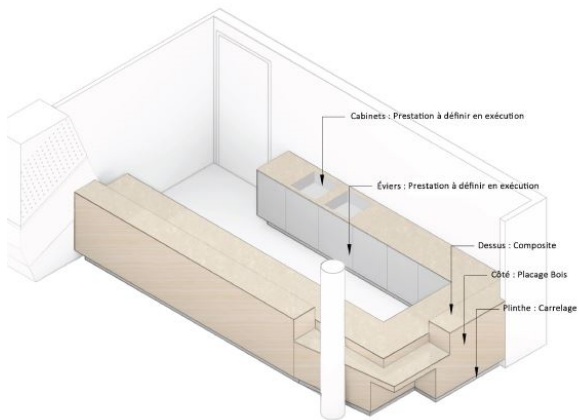
Pas de contrainte spécifique. L'espace sera à redéfinir avec le prestataire.

ANNEXE 4 : PLANS ET PHOTOS DES ESPACES INTÉRIEURS (CAO MGP)

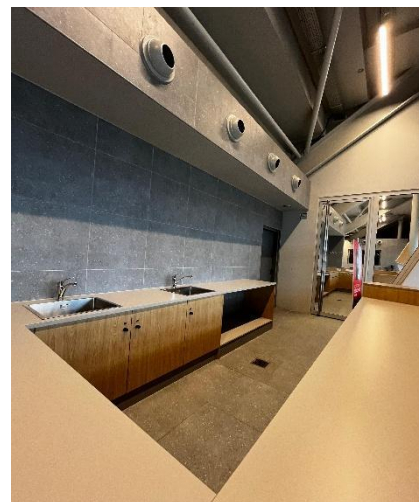
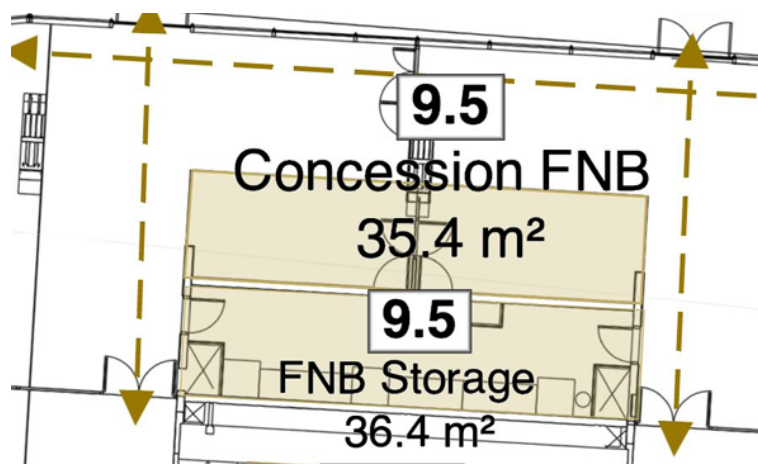
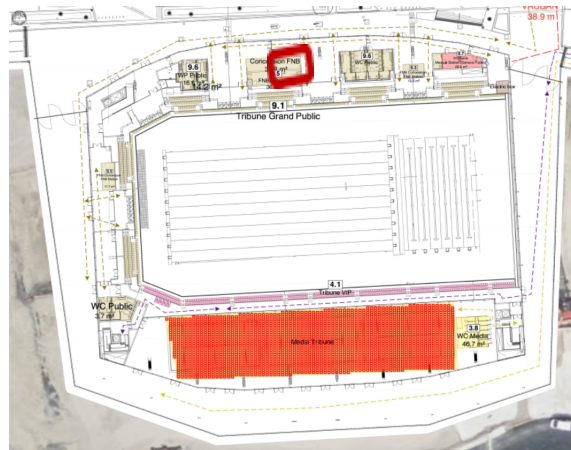
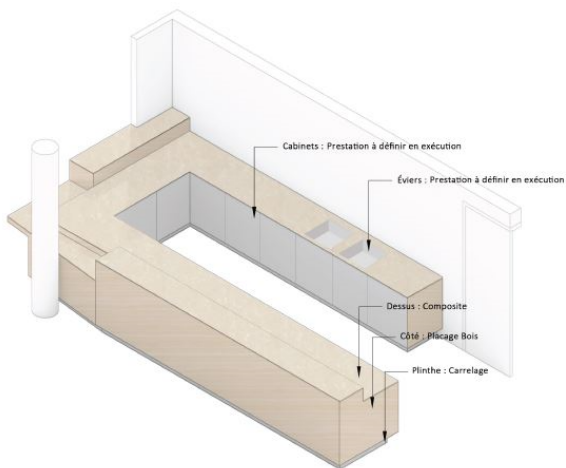
- Espace intérieur 1



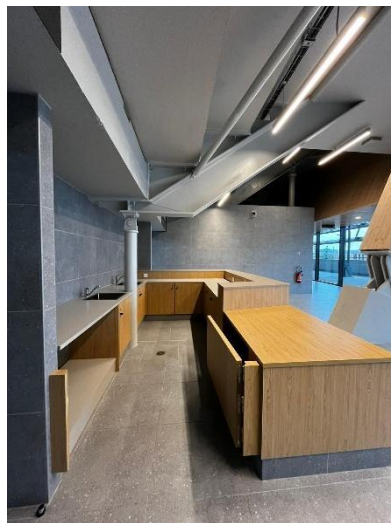
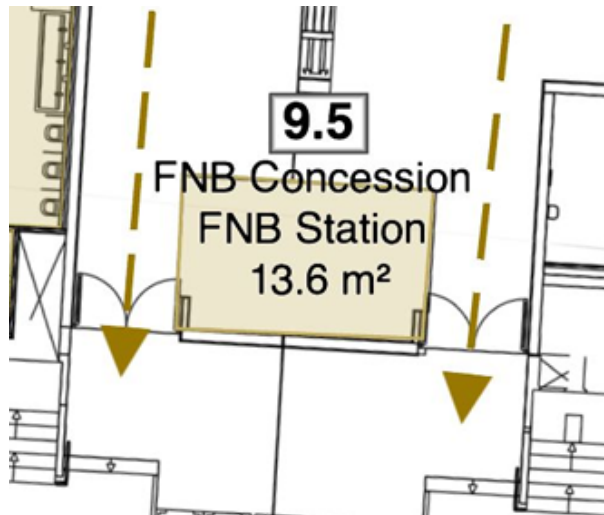
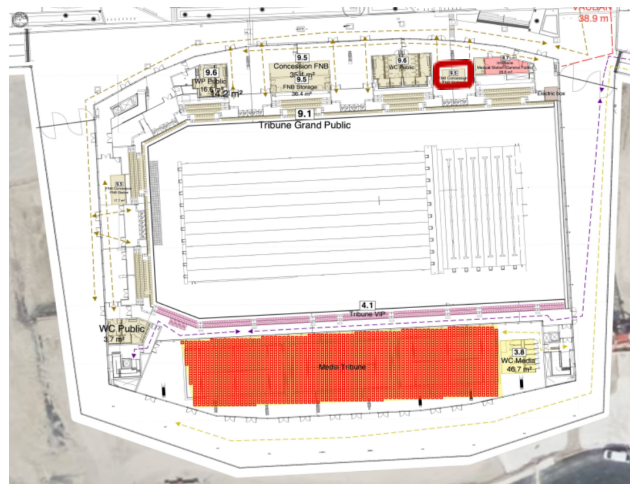
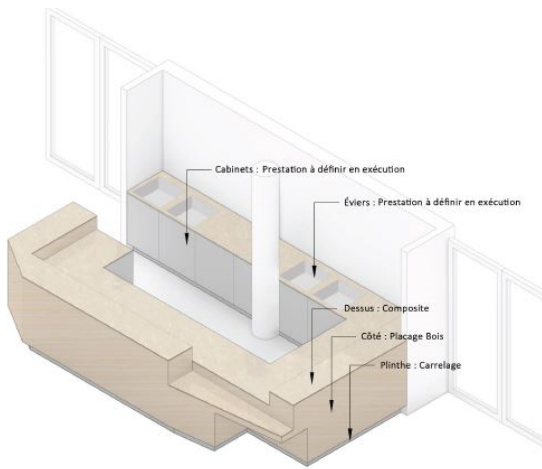
- Espace intérieur 2



- Espace intérieur 3

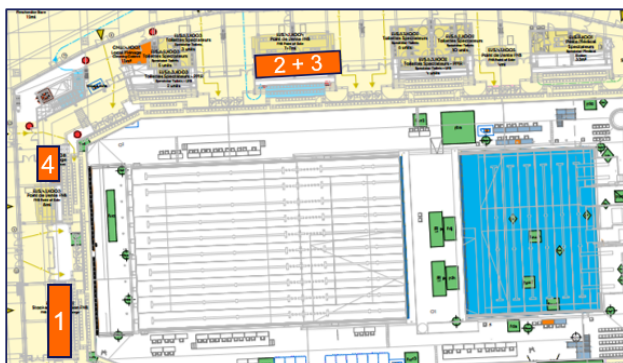


- Espace intérieur 4



ANNEXE 5 : PLANS ET PHOTOS DES ZONES DE STOCKAGE

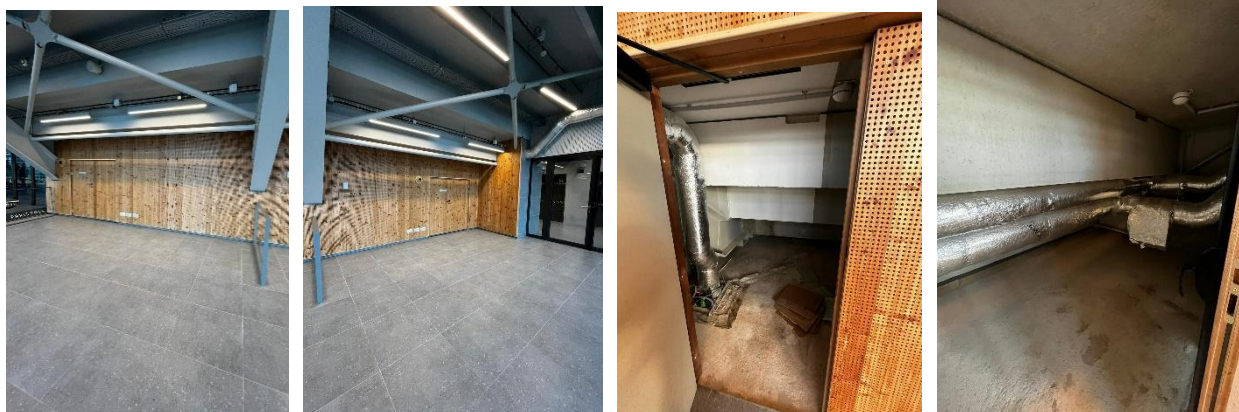
Organisation stockage



BESOINS DE STOCKAGE

- Concessions x4 = stockage 1, 2+3, 4

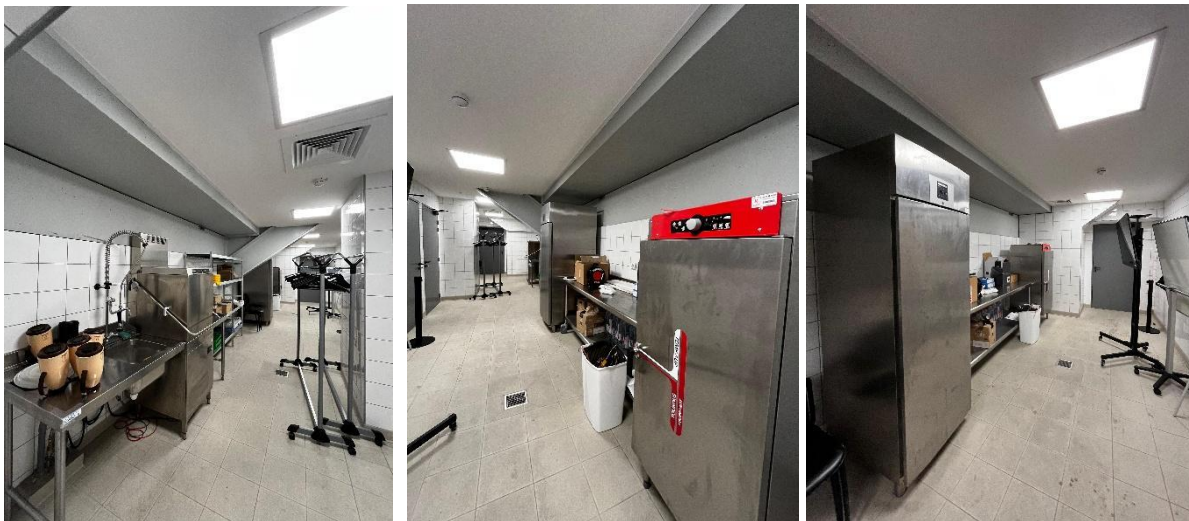
• Zone de stockage 1



• Zone de stockage P



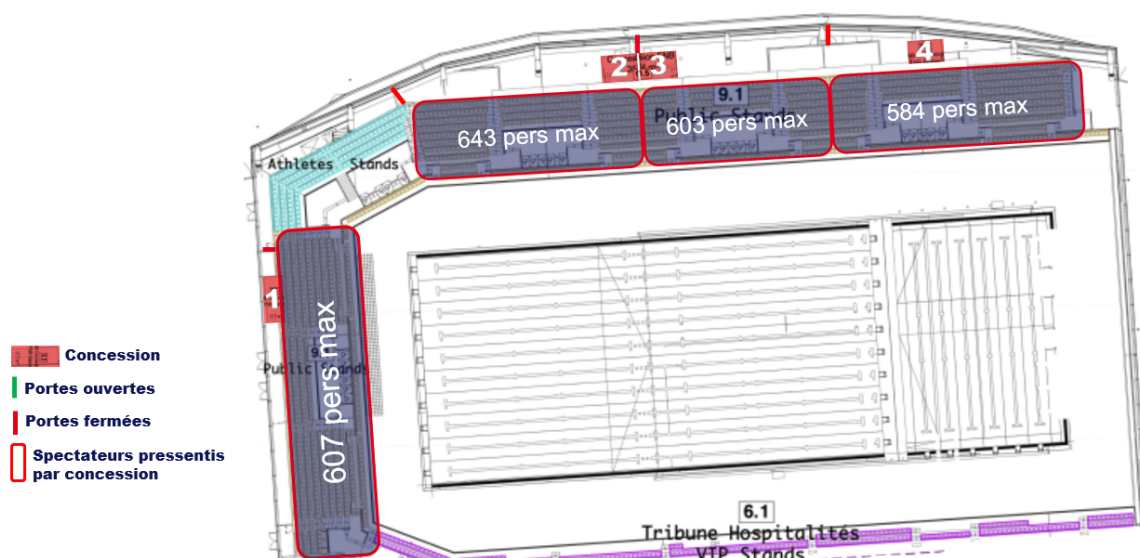
- **Zone de stockage 2+3**



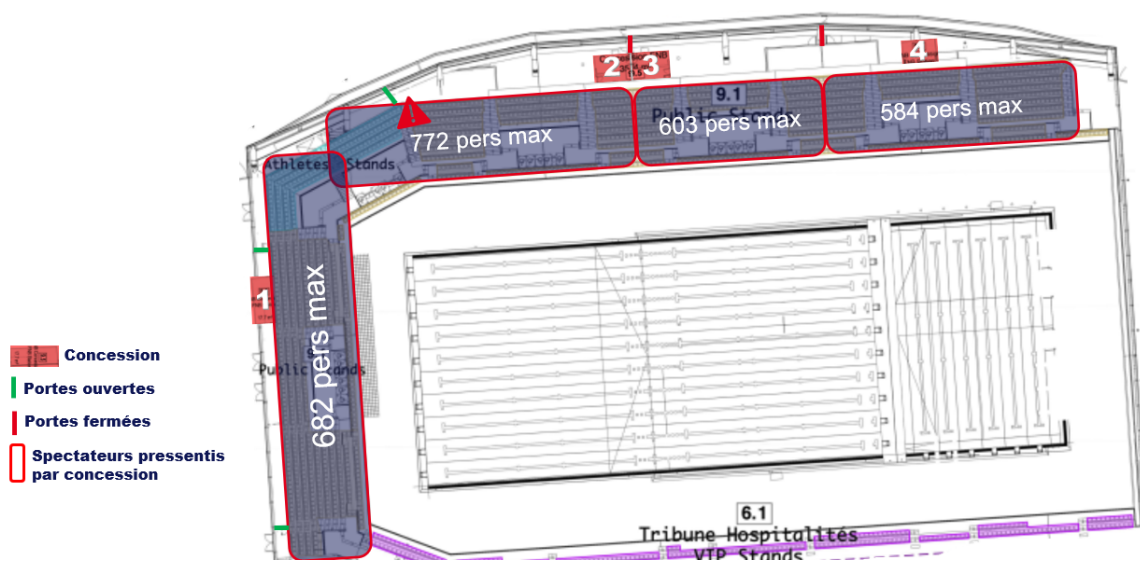
Remarque : Les infrastructures de stockage froid sont à la charge du prestataire. Leurs emplacements pourront être envisagés lors des visites sur site prévues par l'organisateur.

ANNEXE 6 : ESTIMATIONS DE L'AFFLUENCE MAXIMUM PAR ESPACE INTÉRIEUR

Semaine 1



Semaine 2



ANNEXE 7 : ESPACES SEINE



-  **Eau Libre**
-  **High Diving**